

LE POINT

Une analyse du rapport de l'Équipe d'action pour la sécurité dans les écoles à l'intention des membres de l'Ontario du SCFP

scfp.ca

Le 5 juillet 2006

Politiques et pratiques pour la sécurité dans les écoles : Recommandations de l'Équipe d'action pour la sécurité dans les écoles et effets possibles sur les membres du SCFP qui travaillent dans les conseils scolaires de l'Ontario

Le 26 juin 2006, le gouvernement a rendu public le rapport de l'Équipe d'action pour la sécurité dans les écoles intitulé « Politiques et pratiques pour la sécurité dans les écoles: Un plan d'action ». L'Équipe d'action, présidée par l'adjointe parlementaire Liz Sandals (ancienne présidente de l'association des conseils scolaires OSPBA), a mené des consultations publiques l'automne dernier et son rapport a été façonné par ces consultations. Le gouvernement s'est engagé à étudier le rapport et à y répondre d'ici l'automne. Il est probable que la réponse inclura des changements importants la *Loi sur la sécurité dans les écoles*.

En tant que pierre d'assise du système scolaire, les travailleurs du personnel de soutien ont intérêt à ce que les écoles soient sécuritaires et ils ont un rôle essentiel à jouer pour assurer cette sécurité. Les surveillants des salles de repas et des couloirs et les secrétaires scolaires sont souvent aux prises avec des élèves agressifs; de nombreux assistants en éducation passent toutes leurs journées de travail avec des

élèves en difficulté qui ont souvent des comportements violents. On fait parfois appel aux concierges pour séparer des élèves qui se battent.

Il est intéressant de souligner que le rapport de l'Équipe d'action reconnaît

l'importance de la participation de *tous* les membres du personnel aux solutions mises en œuvre pour mettre fin à la violence et à l'intimidation dans les écoles. Le rapport énonce que « les interactions quotidiennes entre les élèves et le personnel contribuer[ont] à instaurer un climat sûr et accueillant, propice à l'apprentissage ». En outre, le rapport mentionne explicitement le personnel de soutien à cet égard :

La présence tangible d'adultes dans l'école est également importante pour renforcer le sentiment de sécurité des élèves. Cette présence peut être assurée par diverses personnes, dont les membres du personnel enseignant et de soutien, les directrices et directeurs et le personnel paraprofessionnel, les bénévoles, les concierges et le personnel préposé à la cour de récréation, aux repas et à la surveillance des couloirs.

La reconnaissance de l'importante contribution du personnel de soutien à la sécurité dans les écoles a été lente à

venir, mais maintenant qu'elle est clairement admise, du moins dans ce rapport, nous ne pouvons pas permettre au gouvernement ni aux conseils scolaires de l'oublier ou de ne pas en tenir compte. Nous pouvons utiliser cette reconnaissance pour faire valoir nos arguments contre les réductions de personnel ou la sous-traitance. Avec la reconnaissance de la contribution du personnel de soutien, nous pouvons soutenir que la réduction du nombre de travailleurs menace la sécurité dans les écoles. Nous pouvons également faire des liens logiques entre la sécurité dans les écoles et la sous-traitance—qui mène inévitablement à un roulement de personnel plus élevé que lorsque le travail est fait par les membres de l'unité de négociation. Et, si le personnel change plus souvent, il y a plus de nouveaux visages à l'école—donc moins de visages familiers vers lesquels les élèves peuvent se tourner en cas de violence ou autres urgences.

Les assistants en éducation sont visiblement absents de cette liste de membres du personnel de soutien qui contribuent à la sécurité dans les écoles. Pourtant, ce sont eux qui sont le plus souvent témoins de violence au travail, et ce de façon régulière et systématique. Malheureusement, ce document, comme à peu près tout ce que le gouvernement a publié sur la sécurité dans les écoles, n'aborde pas en profondeur la question extrêmement complexe de la violence commise par les élèves qui ont des besoins spéciaux et les AE n'ont toujours pas de cadre cohérent, provincial et complet en matière de santé et de sécurité sur la question de la violence dans leurs lieux de travail.

Le rapport reconnaît toutefois qu'il faut « mettre en place des plans de sécurité individualisés pour les élèves qui ont des besoins spéciaux et qui affichent des comportements susceptibles de les mettre en danger eux-mêmes ou d'autres personnes ». Il recommande d'élaborer « des plans de sécurité individualisés qui devront être mis en place et évalués régulièrement afin de s'assurer que le plan est adapté à l'élève concerné ».

De tous les rapports des groupes nommés par le gouvernement, c'est cette recommandation qui reconnaît le plus clairement que la violence commise par les élèves qui ont des besoins spéciaux est un problème auquel il faut trouver une solution. Toutefois, le rapport, en faisant référence à un comportement « susceptible[s] de les mettre en danger eux-mêmes ou d'autres personnes », laisse entendre que l'effet de la violence sur le personnel est une considération secondaire. Le document aurait dû reconnaître plus directement que les AE se retrouvent régulièrement dans des situations de violence dans les conseils scolaires de toute la province et aurait dû présenter explicitement des recommandations incluant des solutions. Oui, certains élèves se mettent en danger eux-mêmes en faisant des crises violentes, mais ce sont les AE qui supportent l'essentiel de la violence chez les élèves et le rapport ne reconnaît pas ce fait. Le document n'aborde pas non plus la questions des AE qui doivent s'occuper de classes pour les enseignants (afin que ceux-ci puissent profiter du temps de préparation qu'ils ont gagné le printemps dernier). Cet accroissement des responsabilités des AE a rendu

leurs journées de travail potentiellement plus dangereuses, puisqu'ils ne sont pas seulement responsables des élèves qui leur sont affectés, mais aussi de salles de classe entières—qui incluent ces élèves en difficulté.

La section du rapport consacrée à l'éducation et à la formation ne contient aucune recommandation sur la formation que les AE peuvent recevoir pour les aider à faire face aux élèves systématiquement violents. Les plans de sécurité individualisés sont une bonne chose, mais le document suggère que tous les membres du personnel reçoivent une formation sur la « gestion du comportement des élèves ». Cette recommandation ne suffit pas à régler le problème des élèves systématiquement violents. Elle aurait été bien reçue si le rapport avait suggéré des programmes de formation destinés aux AE qui sont aux prises avec la violence de façon presque quotidienne.

D'autres sujets abordés dans le rapport, sans concerner directement les membres du SCFP, sont néanmoins intéressants, comme l'application inégale de la *Loi sur la sécurité dans les écoles* dans l'ensemble de la province. Les taux de suspension varient énormément et le rapport recommande au gouvernement de fournir aux conseils une orientation en matière de techniques de discipline progressive. Une autre recommandation propose que chaque conseil mette en place un comité consultatif sur la sécurité dans les écoles auquel participeraient des

membres de la collectivité et des parents.

En conclusion, est-ce que nous louons ce rapport ou si nous le critiquons? Il est encourageant de constater que le gouvernement prend des mesures pour corriger les lacunes de la *Loi sur la sécurité dans les écoles* adoptée par les gouvernements Harris et Eves, qui prônait une approche plutôt stricte et sévère pour régler le problème de la violence et de l'intimidation dans les écoles. Il est aussi encourageant que des consultations publiques aient été menées.

Ce qui est moins encourageant, c'est la vitesse à laquelle les choses changent. Il y a plusieurs années, nous avons attiré l'attention du présent gouvernement—et de celui qui l'a précédé—sur la question de la violence à l'égard des AE, mais nous attendons toujours une solution satisfaisante. La balle est clairement dans le camp du gouvernement dans ce dossier. Le gouvernement a récemment adopté le projet de loi 78, qui accorde au Cabinet de larges pouvoirs lui permettant d'adopter des règlements visant à promouvoir la santé et la sécurité des élèves. Il nous incombe, comme syndicat qui représente le personnel de soutien, de dire très clairement au gouvernement que lorsqu'il répondra aux recommandations du présent rapport, il doit absolument aborder la question de sécurité la plus pressante de toutes : la violence que subissent quotidiennement les assistants en éducation.